

L'Education Nationale ouvre ses portes aux ENA de plus de 16 ans

*Juliette LAMARCHE **

Il existe un vide institutionnel concernant la scolarisation des ENA de plus de 16 ans. Beaucoup de difficultés liées à l'inertie administrative et à la lenteur des mentalités à évoluer. L'Académie de Grenoble a déjà entamé une expérience en la matière dans ses cinq départements. Si des réajustements restent à faire, cette expérience a permis de mettre «la machine en marche».

Il convient tout d'abord de situer le concept d'ENA dans le paysage scolaire. Appelés successivement «primo-arrivants» puis «ENAF», ces jeunes, enfants et adolescents, sont aujourd'hui des ENA, Elèves Nouvellement Arrivés en France. Sous ce terme général se cache cependant une grande diversité de profils. Si leurs points communs sont d'être non francophones, en âge d'être scolarisés et vivant en France depuis moins de douze mois, en revanche de nombreux autres paramètres les distinguent tels que la nationalité, l'âge, la langue et la culture d'origine, la scolarité antérieure, les représentations de l'école dans leur culture, le milieu socioculturel, le passé plus ou moins traumatique, le regard porté sur leur communauté par les Français ainsi que la situation administrative et juridique. Le public ENA est donc un public bien particulier et fragile qui a besoin de la langue comme un moyen de communication et d'instruction plutôt que comme une fin en soi.

Si dans le cadre de l'Education Nationale, la prise en charge des ces jeunes a fait depuis longtemps l'objet de réflexion dans le premier degré et a donné naissance à des structures au sein de ses établissements, il n'en est pas de même en ce qui concerne les jeunes du second degré, et tout particulièrement les grands adolescents de plus de seize ans.

*Enseignante Français Langue Etrangère (FLE) en école primaire, Albertville

Des structures qui ne répondent pas aux besoins des grands adolescents

Il existe actuellement dans l'Education Nationale deux types de dispositifs institutionnels pour l'accueil des ENA : les classes ouvertes et les classes fermées. Toutes accueillent des enfants et adolescents vivant depuis moins d'un an en France, et ce jusqu'à ce que leur niveau soit suffisant pour intégrer une classe du cursus traditionnel. Cependant les classes dites fermées (appelées CLIN – classe d'initiation – dans le primaire, et CLA – classe d'accueil – dans le secondaire) les accueillent à temps plein, alors que les classes ouvertes ne les accueillent que quelques heures par jour pour un apprentissage intensif du français, les laissant rejoindre leurs classes d'âge normales le reste de la journée. L'intérêt de ce type de fonctionnement réside dans le fait qu'il permet aux jeunes une intégration plus rapide tant au niveau social dans l'établissement scolaire qu'au niveau affectif auprès de leurs pairs qu'ils fréquentent plus de la moitié de la journée. Il a donc été mis en place dans l'objectif d'éviter une marginalisation des ENA. Les deux formules existent aussi bien en primaire que dans le secondaire.

La quasi totalité des structures adressées aux ENA du secondaire se trouve dans les collèges. Il n'existe pas, jusqu'en juin 2006, aucun dispositif institutionnel spécifique aux ENA dans les lycées. La scolarisation des jeunes allophones de plus de seize ans est donc très difficile, voire impossible dans certains cas, et le plus souvent laissée à l'initiative des équipes pédagogiques des établissements concernés, et à leur volonté d'intervenir auprès des ENA. Les moyens mis en œuvre par l'institution pour l'intégration des ENA de plus de 16 ans dans les lycées étant insuffisants, voire inexistant, des actions de soutien pour ces jeunes non scolarisés sont

proposées par des instances telles que les GRETA (Groupements d'Etablissements) et les MGI (Missions Générales d'Insertion) dont l'objectif est de réduire le nombre de jeunes de plus de seize ans sortant du système éducatif sans qualification professionnelle, et de les accompagner dans leur parcours de formation. Toutefois les MGI ne s'adressent pas particulièrement aux jeunes non francophones, elles ne les prennent en charge que pour pallier le déficit institutionnel.

A leur arrivée en France, les jeunes venant de l'étranger sont souvent recensés par les missions locales. Les missions locales, associations type loi de 1901, ont pour fonction l'accueil et l'aide aux jeunes de 16 à 25 ans, en matière d'orientation, de formation, d'emploi, de réalisation de parcours et de projets personnels, ainsi que de logement et de santé. Elles proposent un accompagnement à l'insertion dans la société et dans le monde du travail, et luttent contre l'exclusion des jeunes en difficulté. Les missions locales ne travaillent pas au sein des établissements scolaires, mais en partenariat avec les associations locales, les services d'information, d'orientation, de formation et d'emploi, ainsi qu'avec l'Education Nationale.

Leur domaine d'action n'est pas, là encore, spécifiquement réservé aux jeunes étrangers ou non francophones, mais à tous les jeunes qui souffrent de difficultés d'insertion sociale et professionnelle. C'est dans ce cadre que les jeunes allophones dépourvus d'aide et d'encadrement institutionnels peuvent faire partie du public des missions locales jeunes.

Les jeunes sont ensuite dirigés vers un CIO (Centre d'Information et d'Orientation) qui leur propose des tests de positionnement, en français et en langue d'origine pour les connaissances scolaires, afin de pouvoir les orienter.

Dans la plupart des départements, à l'heure

actuelle, les jeunes de plus de seize ans non francophones, donc hors du champ de la scolarité obligatoire, sont orientés, selon leurs résultats aux tests, soit vers des établissements du second degré pour une formation générale dans une classe ordinaire, soit vers des MGI (anciennement appelées CIPPA : Cycle d'Insertion Pré-Professionnelle par Alternance), pour une formation professionnalisaante, soit vers l'ANPE, pour une recherche d'emploi.

Force est de constater que ces dispositifs ne permettent pas d'être réellement à l'écoute de ces jeunes et de prendre en considération leurs projets personnels. D'une façon générale, on peut dire que, pour eux, toute poursuite d'étude est très largement compromise.

L'accueil dans un établissement du secondaire

C'est de l'initiative de chaque département et de chaque établissement que dépendent les solutions mises en place. Les jeunes ayant suivi une scolarité dans leur pays d'origine avant leur arrivée en France sont inscrits, selon les établissements, soit dans leur classe d'âge, soit dans la classe inférieure. On assiste là à une confusion des problèmes : manque de maîtrise de la langue française assimilée à des difficultés scolaires.

Certains départements ont pendant des années scolarisé les ENA de 16 ans au collège afin qu'ils puissent bénéficier des CLA. Les autres sont scolarisés soit en CIPPA, ce qui n'est pas une solution satisfaisante, soit dans une classe ordinaire d'un lycée avec ou sans soutien linguistique. Ce soutien, lorsqu'il existe, est assuré par des enseignants de langues ou de français en HSE (Heure Supplémentaire Effectuée), ou par des partenaires éducatifs (conseillers d'éducation, surveillants, aide-éducateurs...) de façon non-

institutionnelle, selon les initiatives et la bonne volonté des équipes éducatives.

Quoiqu'il en soit, il ressort des diverses enquêtes menées sur le terrain, auprès des enseignants de CLA-collèges, des enseignants de classes traditionnelles et des jeunes ENA, que ces derniers éprouvent des difficultés importantes à suivre les cours dans les classes ordinaires, et qu'un dispositif spécifique pour les ENA des lycées est absolument nécessaire, d'autant plus qu'ils sont de plus en plus nombreux chaque année.

L'Académie de Grenoble précurseur : réflexion et mise en place de structures

Face au vide institutionnel concernant la scolarisation des ENA de plus de 16 ans, il est apparu comme nécessaire de mener une réflexion approfondie pour mettre en place des structures spécifiques qui correspondent aux besoins du public et qui soient budgétairement viables ainsi que pédagogiquement pertinentes. Cette prise de conscience a été faite dans l'Académie de Grenoble, et est devenue l'une des priorités de l'Académie en 2006. C'est donc dans le cadre du « *Chantier de la maîtrise de la langue française et du langage* » vaste mission de réflexion et de mise en place de dispositifs scolaires, qu'est née la commission « *scolarité des ENA de plus de 16 ans* ».

Il s'agissait pour le groupe, constitué de divers partenaires éducatifs (inspecteurs, instituteurs, professeurs, universitaires, chercheurs) des cinq départements de l'Académie (Ardèche, Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie) de trouver une réponse gouvernementale aux difficultés de scolarisation des ENA de plus de 16 ans, face à une pression sociale, et face au sentiment d'urgence ressenti par les enseignants.

Proposer des réponses concrètes et viables

Proposer des solutions concrètes, qui répondent à la fois aux besoins de tous les ENA et qui correspondent aux demandes des enseignants, nécessite impérativement des réponses plurielles, tant les situations peuvent être différentes d'un établissement à l'autre, ou d'un département à l'autre. En effet, l'Académie comprend cinq départements qui n'ont ni les mêmes spécificités ni les mêmes contraintes, en raison d'une part de flux migratoires différents et d'autres part de contingences géographiques spécifiques (milieux urbains, ruraux, montagnards, habitat dispersé, etc.). Il a donc été proposé trois types de structures à mettre en place selon les besoins des publics.

1/La « réponse-classe » s'adresse aux jeunes scolarisables dans un cursus traditionnel

Ce dispositif s'adresse aux jeunes dont la scolarité et les acquis antérieurs permettent une scolarisation en France en lycée général, technique ou professionnel. Il prévoit une structure de type CLA dans certains lycées de l'Académie. Il s'agirait d'une classe « sas », pour l'apprentissage du FLE et du FLScol (Français Langue de Scolarisation), offrant la possibilité aux ENA de faire un cursus lycée prolongé (en 4 ou 5 ans). On signale l'importance de mettre ces dispositifs en place dans des cités scolaires afin de proposer aux jeunes une grande variété d'orientations scolaires, de créer des synergies et de favoriser le travail collaboratif dans les équipes enseignantes. Il serait également important de prévoir un système d'internat subventionné, les jeunes concernés par ces structures étant souvent dispersés dans les départements.

2/ Les jeunes isolés relèvent d'une « réponse individuelle »

Elle s'adresse aux élèves isolés géographiquement, scolarisés dans un cursus traditionnel avec leur classe d'âge ou dans la classe inférieure, mais auxquels manque la maîtrise du français pour suivre les cours dans de bonnes conditions. Un enseignement de FLE et FLScol, de même nature que dans les CLA-lycée, leur serait dispensé à raison d'environ 2 heures par jour par un enseignant itinérant, de la même façon que dans les CRI, les CLIN et les CLA ouvertes, sur la base d'heures supplémentaires effectuées par des enseignants du lycée. Ces deux premières propositions sont identiques au niveau des objectifs et des contenus. Le choix de mettre en place un dispositif de classe ou d'heures supplémentaires doit être fait en fonction des effectifs d'ENA dans les établissements.



3/ La « réponse insertion » répond quant à elle à un besoin d'une autre nature

Il s'agit d'une insertion plus sociale que scolaire. Elle s'adresse aux jeunes difficilement scolarisables en raison de leur passé scolaire, pour lesquels la priorité est la maîtrise de la langue pour une insertion professionnelle. Des enseignements type FLE-langue de communication, FOS (Français sur Objectifs Spécifiques) et DP6 (Découverte Professionnelle 6 heures) y seraient dispensés. Cette prise en charge correspond à la prise en charge MGI. Les jeunes seront orientés dans l'une des trois structures, ou vers la MGI, selon les résultats aux tests de positionnement faits à l'arrivée. Pour les jeunes scolarisés en lycée, l'orientation en Lycée Professionnel (LP) ou en Lycée Général et Technique (LGT) se fera au cours de l'année « sas ».

Modalités de fonctionnement

La mission des CLA est de répondre aux différents besoins des jeunes non francophones, leur permettant d'une part d'intégrer le plus rapidement possible une classe du cursus traditionnel, d'autre part leur offrant la possibilité d'une intégration réussie dans le système éducatif et dans la société. Les besoins des ENA sont multiples, outre celui, évident, concernant la maîtrise de la langue française.

Il convient toutefois de distinguer différents registres de langue. Bien que les jeunes apprennent très rapidement la langue du quotidien et le langage familier par le biais de leurs rencontres dans l'établissement scolaire et dans leur quartier, l'objectif des CLA reste l'acquisition de deux registres de langue, le langage de la communication orale et celui, oral et écrit, des savoirs et apprentissages scolaires, qu'on appelle le FLScol, le Français de scolarisation. Dans un souci de cohésion, les cinq départements se sont engagés dans les mêmes processus de mise en place de la structure CLA-lycée. Un cadre commun académique a donc été constitué en réunion interdépartementale, au cours de laquelle les membres se sont mis d'accord sur un cahier des charges commun. Les principes retenus sont les suivants :

- Compter entre 15 et 20 ENA dans le même établissement pour ouvrir une CLA. Les élèves isolés bénéficieront de la formule appelée « réponse individuelle ».
- Compter environ 500 heures de FLE/FLS pour parvenir à une bonne maîtrise de la langue.
- Adopter un principe de flexibilité, c'est à dire travailler en pédagogie différenciée au sein de la classe et proposer des parcours individualisés, à savoir des emplois du temps per-

sonnalisés au sein du lycée, permettant à chaque élève de poursuivre sa scolarité à son rythme selon les matières, et de passer son bac en 4 ou 5 ans.

· Mettre en place des actions visant l'adhésion de toute l'équipe au projet d'intégration des ENA :

- inscription de la CLA dans le projet d'établissement ou dans le contrat d'objectif
- mise en place d'un stage d'établissement de deux jours à la rentrée scolaire
- mise en place d'un système de tutorat de chaque ENA par un élève francophone, de manière à faciliter l'intégration sociale.
- mise en place d'un référent adulte pour les ENA, qui soit autre que le professeur principal et l'enseignant de la CLA, pour une aide à l'intégration dans l'établissement et pour résoudre les difficultés pratiques rencontrées par les jeunes ENA.

· Maintenir un choix d'orientation le plus ouvert possible, notamment vers les sections scientifiques. Cela suppose une prise en compte du niveau scolaire des ENA dans les matières scientifiques, et le cas échéant des moyens pour le soutien et le rattrapage dans ce domaine.

· Reconnaître les langues d'origine des ENA dans la mesure du possible. C'est-à-dire leur donner un statut scolaire de manière à ce qu'elles puissent être présentées au bac. Les cours seront dispensés par le lycée lorsque cela sera possible. Dans le cas contraire, l'établissement proposera aux jeunes des cours d'enseignement à distance.

· Assurer un enseignement de l'anglais à tous les ENA, en fonction de leur niveau à l'arrivée en France.

· Poursuivre l'accompagnement des ENA 2^{ème} année.

L'adaptation du système aux spécificités de chaque jeune doit pouvoir faire de cette structure un cursus à géométrie variable. En effet, chaque élève devrait bénéficier d'un emploi du temps personnalisé : si les cours d'EPS seront toujours suivis avec la classe d'âge, les langues pourront l'être pour certains, en fonction de la langue choisie et du niveau du jeune à son arrivée en France. En ce qui concerne les enseignements scientifiques, qui ont une place importante dans le système éducatif français, on constate une très grande hétérogénéité de niveau, à âge égal, selon le pays d'origine, en raison d'importantes différences de programmes et de méthodologie d'apprentissage. Ces enseignements devront donc être faits « à la carte » et par groupes de niveau. Les élèves rejoindront leur classe d'âge pour certains autres enseignements (histoire-géographie, biologie...) au cours de l'année, en fonction des progrès réalisés en langue française et de leurs compétences dans les domaines étudiés.

En ce qui concerne les heures d'enseignement du FLE, il est envisagé sur l'année une progression répartie entre FLE (Français Langue Etrangère), FLS (Français Langue Seconde) et FLScol (Français Langue de scolarisation) et FLM (Français Langue Maternelle). Le début d'année sera exclusivement consacré à un enseignement intensif de la langue de la communication, du code de la langue, de la culture, ainsi qu'à une remise à niveau fin de 3^{ème} dans les autres disciplines. Les cours seront dispensés par l'enseignant spécialiste du FLE en charge de la CLA, à raison de 18 heures hebdomadaires, ce qui permet d'atteindre l'objectif de 500h annuelles fixé dans le cahier des charges.



Ce n'est qu'en cours d'année, et en fonction de la progression de chaque élève que l'on pourra proposer, parallèlement au travail sur la langue fait dans la classe d'accueil, une pédagogie différenciée avec une distinction disciplinaire. Chaque ENA pourra donc éventuellement bénéficier des enseignements disciplinaires qui lui conviennent, par une intégration progressive dans les classes ordinaires.

Difficultés rencontrées

A ce jour, 3 CLA-lycée ont été mises en place. La première a vu le jour à Chambéry en septembre 2006, la seconde à Grenoble en janvier 2007, l'ouverture de la troisième est prévue à Cluses pour septembre 2007. Trois départements sont donc dotés de ce dispositif, la Savoie, l'Isère et la Haute-Savoie, soit donc entre 40 et 50 ENA de plus de 16 ans scolarisés dans l'académie de Grenoble. Bien que la première année d'expérience ne soit pas encore terminée, un premier bilan peut d'ores et déjà être dressé, notamment à partir de la CLA de Chambéry, qui fonctionne depuis plus de six mois. Les débuts ont été difficiles. Parmi les problèmes évoqués par les enseignantes, le plus symbolique est l'absence de reconnaissance de la CLA, tant sur le plan statutaire au niveau du rectorat, puisqu'aucune subvention ne lui a été accordée, qu'au niveau de sa place dans l'établissement. En effet, personne n'était vraiment prêt à accueillir la CLA dans le lycée, et des problèmes de mise à disposition de locaux et de matériel sont immédiatement apparus, mettant en péril la qualité de l'enseignement.

Des problèmes d'autres natures ont également fait surface. Peu d'enseignants du lycée ayant déjà été confrontés à des ENA, une

information importante a du être dispensée afin de briser les préjugés et de mettre en place l'intégration des ENA dans les classes. Toutefois, il apparaît que les enseignants qui accueillent des ENA dans leurs classes en intégration partielle ne sont pas toujours convaincus du bien-fondé de ces emplois du temps personnalisés.

En ce qui concerne les élèves, les enseignantes ont été confrontées à un gros problème d'absentéisme, dû à l'un ou plusieurs de ces facteurs :

- Manque de motivation scolaire : les jeunes sans-papiers sont envoyés systématiquement en CLA quand bien même ils n'expriment pas un désir de poursuite d'études.

- Les cours d'anglais, de mathématiques, de physique et d'EPS, mis en place tardivement, ont été mal accueillis dans la CLA. Les élèves ont davantage vu cela comme une contrainte que comme un atout.

- Certains élèves se sont découragés en cours d'année : en effet les programmes scolaires sont très différents d'un pays à l'autre. Ainsi la barrière linguistique renforce-t-elle l'écart entre leur niveau scolaire et celui qui est exigé en France.

- Beaucoup de jeunes souffrent de problèmes dus à leur situation en France, et leur scolarité n'est pas leur priorité.

- On constate peu d'implication des familles dans le projet de la CLA et dans le suivi des études de leurs enfants. Le contact familles-lycée n'a peut-être pas été établi dans de bonnes conditions cette année.

En ce qui concerne les autres formules proposées par la commission académique, à savoir la solution individuelle et la réponse

insertion, aucun bilan n'est possible à ce jour. En effet, il n'existe toujours pas de réponse individuelle institutionnelle, celle-ci est donc toujours laissée à l'initiative des établissements qui accueillent des ENA de plus de 16 ans.

La réponse insertion est, quand à elle, à l'étude cette année au sein de la commission de travail académique. Elle fait partie des priorités de cette année.

On ne peut, malgré tout, que constater l'écart qu'il y a entre la conception du projet, surtout d'une telle envergure et porteur de tant d'enjeux, et sa mise en place sur le terrain. Les facteurs matériels, institutionnels et humains s'entremêlent, et l'application des théories sur l'humain n'est pas du ressort d'un fonctionnement binaire. La difficulté de gérer des paramètres nombreux et variés, ainsi que l'inertie administrative et la lenteur d'évolution des mentalités et des comportements laissent penser qu'une longue réflexion est encore nécessaire pour que les ENA de plus de seize ans soient intégrés dans le système éducatif français. Toutefois, la machine est en marche, et c'est déjà un grand pas en avant. ■